

ÉLECTIONS DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS

Scrutin du dimanche 09 juin 2024

COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

Dans le cadre des élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la 7^{ème} mandature de la HAAC, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) informe les professionnels des médias que les listes électorales provisoires seront affichées dans les différents centres de recensement à partir **du mercredi 10 avril 2024**.

Pour toute réclamation, se référer à la décision No 24-018/HAAC du 28 Février 2024.

Fait à Cotonou, le 09 Avril 2024

Le Président de la HAAC



Rémi Prosper MORETTI

